

Contexte

Fondées sur les directives du MESRI, les réflexions sur l'organisation de la rentrée universitaire 2020 nécessitent de se préparer à des conditions d'enseignement particulières du fait d'une situation sanitaire évolutive et incertaine. Les orientations retenues se basent sur les préconisations ministérielles décrites dans [la circulaire du 11 juin 2020](#) relatives à la préparation de la rentrée universitaire 2020, et tiennent compte des derniers textes parus les 04 et 06 août 2020 qui restent fondés sur le maintien de la distanciation physique, le port du masque, l'application des gestes barrières, la limitation du brassage des usagers, le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels.

Même si le présentiel pourra être pratiqué dans la limite des conditions de sécurité sanitaire, le contexte incertain nécessite de penser une organisation particulière de la rentrée et des activités de l'établissement, permettant à l'USMB d'adapter en temps réel son fonctionnement à l'amélioration ou à la dégradation de la situation sanitaire. C'est dans cet esprit qu'un cadrage pédagogique de la rentrée 2020-2021 a été travaillé qui introduit la possibilité d'hybridation entre présentiel et distanciel.

La présente note n'a pas vocation à reprendre les éléments contenus dans les textes de référence. Elle précise certains aspects et pourra être amendée au fil des semaines en fonction de l'évolution de la situation sanitaire ou des directives des pouvoirs publics.

Accès aux sites et aux locaux

Les locaux sont rouverts au public à compter du 24 août 2020, du lundi au vendredi, de 7h30 à 20h. L'accès est possible dans la limite des activités autorisées et dans le respect des conditions spécifiques d'accès et d'usage des sites et des locaux.

La mise en œuvre de la distanciation a conduit à réinterroger les capacités d'accueil des locaux, aboutissant dans de nombreux cas à en limiter le nombre de places.

Locaux d'enseignement

La direction du patrimoine a calculé, en lien avec les composantes, les nouvelles capacités des amphithéâtres et salles de cours banalisées sur la base d'une distance de 1 m au moins entre chaque étudiant. Ces dernières sont renseignées dans l'outil de réservation des salles « ADE » et affichées en local à l'entrée de chaque salle. De même, les sens de circulation ont été précisés. Les enseignants répréciseront, selon les situations, aux étudiants les consignes de circulation, de remplissage ou d'évacuation des places assises.

La capacité des salles de travaux pratiques (TP) reste à l'appréciation des composantes car les conditions de sécurité peuvent déjà conduire à la distanciation physique minimale ou impose déjà le port d'équipements de protection adaptés à la prévention de la transmission du covid-19.

Tous les équipements communs sont désinfectés entre chaque utilisation à l'aide d'un kit de désinfection à disposition.

Une plus grande amplitude horaire d'utilisation des locaux pour la formation, en soirée ou le samedi, pourra constituer une mesure d'atténuation de la perte de places, dans le cas où il serait démontré que les créneaux 7h30-20h sur 5 jours ne seraient pas suffisants pour assurer les plannings prévisionnels des activités maintenues en présentiel.

Bureaux et locaux communs

Les responsables de composantes, unités de recherche et services doivent repenser l'organisation des bureaux pour respecter une distance d'au moins 1 mètre autour de chaque personne et donc un espace de 4m² par individu. Ils peuvent s'appuyer en cela sur le service prévention pour être conseillés.

La direction du patrimoine calcule actuellement les nouvelles capacités des salles communes sur la base d'une distance d'au moins 1 mètre entre chaque personne. Ces capacités seront renseignées dans l'outil de réservation des salles « ADE » et affichées en local à l'entrée de chaque salle.

Locaux de recherche

Comme pour les salles de TP, la capacité des salles de manipulation reste à l'appréciation des unités de recherche.

Le principe de distanciation physique s'applique à tous, dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'USMB, circulations, couloirs, halls, sanitaires, etc.). Dans tous les, le port du masque est imposé. Il incombe aux usagers et visiteurs de se doter des masques nécessaires.

Il est recommandé d'aérer les espaces de travail pendant quinze minutes toutes les trois heures. L'usage de la climatisation avec recyclage et celle des ventilateurs n'est autorisé que seul dans un bureau ou avec le port d'un masque. Ces équipements seront réglés au minimum de leur puissance.

Activités autorisées

Toutes les activités de formation initiales sont à nouveau autorisées, dans le respect des mesures de protection et de distanciation actuellement en vigueur.

Les salles de travail des bibliothèques universitaires, les locaux sportifs, les espaces de détente et de convivialité des étudiants, les salles libre-service peuvent rouvrir dans le cadre d'un protocole spécifique en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Moyens de protection

Les mesures sanitaires mises en place dès le début de l'épidémie de la Covid-19 sont maintenues et rappelées à tous. Il s'agit notamment des consignes suivantes :

- Respecter une distanciation sociale physique d'au moins 1 m.
- Se laver les mains très régulièrement avec de l'eau et du savon, ou utiliser du gel hydro-alcoolique en l'absence de savon.
- Ne pas se saluer par embrassades ni se serrer les mains.
- Éviter les longues conversations en face à face.
- Porter obligatoirement un masque de qualité minimale UNS dans tous les espaces clos. Il est recommandé de se laver (eau et savon) ou désinfecter (gel hydro-alcoolique) les mains avant et après chaque manipulation du masque.
- Porter des gants si des objets doivent être manipulés par plusieurs personnes.

Ces mesures font l'objet d'une communication large, par voie électronique et d'affichage, dans les bâtiments ouverts.

Restauration des personnels

Les restaurants universitaires sont à nouveau accessibles (restauration assise et à emporter) dans des conditions permettant le respect des règles sanitaires. En fonction des contraintes imposées, cela pourra conduire à répartir les temps de pause dans les emplois du temps des personnels et des étudiants de manière à répartir l'affluence et à limiter les brassages.

Organisation du travail

Chaque responsable devra interroger l'organisation du travail dans sa structure pour permettre l'application du principe de distanciation, quand les locaux ne le permettront pas. L'étalement des horaires ou la rotation d'agents pourront constituer des mesures alternatives pour un retour des équipes en présentiel en toute sécurité.

La crise a de manière soudaine et forcée impacté l'organisation du travail des personnels révélant le besoin d'engager une réflexion sur ce qui peut être amélioré pour une meilleure capacité d'adaptation de cette dernière en cas de crise. Ainsi, dès la rentrée 2020, l'USMB engagera une réflexion pour établir un premier bilan des mois écoulés depuis le confinement afin d'envisager de quelle manière modifier l'organisation du travail, notamment pour ce qui concerne la dématérialisation et la simplification des procédures et le développement du télétravail.

En cette période particulière la formation des personnels revêt un caractère particulier et essentiel : formation des enseignants et enseignants-chercheurs aux outils et techniques d'enseignement à distance, formation des cadres au management et au travail à distance, formation de tous à la participation et à l'organisation de réunions de travail totalement ou pro parte en mode distanciel, formation au partage, à l'échange et à la gestion de données dans le cadre du travail collaboratif, formation à la dématérialisation, etc. Le plan de formation de l'USMB sera retravaillé et amendé dans ce sens. Un nouveau plan 2020 spécifiquement retravaillé dans le sens indiqué, sera présenté à l'automne au comité technique. Des actions allant dans un sens convergeant seront également menées à destination des étudiants dès leur rentrée.